

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JUIN 2023

N° 2023/06.07

L'an deux mil vingt-trois et le huit juin, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13 + 1 pouvoir

Date de convocation : 02/06/2023

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. CŒUR Sébastien, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, Mme JOLY Marie-France, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. ASSOGBA Guillaume,

EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ : M. GARNIER Philippe (Pouvoir à M. Alain TOINON).

Secrétaire élue : Mme DOLBAU Marie-Noëlle.

Objet de la délibération: LOGICIEL MAIRISTEM – CONTRAT HORIZON VILLAGES INFINITY

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat Horizon Village cloud proposé par la société JVS Mairistem arrive à échéance au 30 juin 2023.

Il présente la nouvelle proposition de la société JVS MAIRISTEM pour migrer notre contrat actuel vers le contrat Horizon Village Infinity incluant l'outil de transposition M57. Ce contrat inclus l'accès aux nouvelles gammes sans surcoût.

L'abonnement annuel proposé est de 4 416 €HT soit 5 299.20 €TTC et la durée du contrat est de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement du contrat informatique et la migration du logiciel actuel vers le contrat Horizon Village INFINITY,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François Dumont,
Maire



Mme Marie-Noëlle DOLBAU,
Secrétaire de séance,

